

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T064-2026

**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
2 rue Micky Barange, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 22 avril 2025 de Monsieur VERCELLETTO Gautier, pour des travaux de rénovation de façade au 2 rue Micky Barange.

Vu l'avis favorable du département, Service Voirie Sud, en date du 21/05/2026

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : La mise en place d'un échaffaudage sur le trottoir et débordant légèrement sur la chaussée est autorisée au droit du n° 2 rue Micky Barange.

ARTICLE 2 : La zone de chantier devra être signalée par des panneaux. L'échaffaudage devra être sécurisé par un filet et équipé de feux de signalement de nuit.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable du mardi 26 mai 2026 au vendredi 19 juin 2026 de 09h à 16h.
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 4 : Monsieur VERCELLETTO Gautier est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier. Une signalisation particulière sera mise en place pour les piétons.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur VERCELLETTO Gautier, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur VERCELLETTO Gautier

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 21 mai 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 22/05/26

